

• (1730)

Le symbolisme qui se rattache à ce haut lieu qui reflète continuellement la vie au Canada est important. Nous devrions remercier nos ancêtres d'avoir eu la perspicacité d'édifier un tel sanctuaire pour le gouvernement du Canada, le cœur du Canada en quelque sorte. Nous devons prendre très au sérieux la responsabilité de préserver la beauté et le caractère actuel de la colline du Parlement et de tous les monuments qui l'entourent ou qui se trouvent dans son enceinte.

Aujourd'hui, nous examinons une motion du député de Nepean—Carleton (M. Tupper) recommandant au gouvernement d'envisager de commander, sur la colline parlementaire, l'érection d'une statue de Sa Majesté la reine Élisabeth II pour commémorer le trente-cinquième anniversaire de son avènement au trône.

Je trouve que, comme la reine Victoria, dont la statue rehausse notre colline et qui régnait lorsque le Canada a accédé à l'indépendance, la reine Élisabeth II mérite certainement une place spéciale. Elle fait incontestablement partie du patrimoine du Canada. C'est sous son règne que le Canada a acquis sa propre constitution et qu'il a brisé le dernier lien légal avec la Grande-Bretagne, et elle a droit à une place toute particulière dans notre histoire. C'est une personne que nous respectons et que nous honorons, car c'est son travail acharné qui permet de maintenir les liens entre les pays du Commonwealth. Elle a droit au respect même de ceux qui ne sont pas monarchistes.

La question de savoir s'il convient de lui ériger une statue pour le trente-cinquième anniversaire de son règne est discutable, car ce serait la première fois qu'on le ferait pour un monarque en vie, mais ce n'est pas très important.

J'honore et je respecte la reine Elizabeth, et je voudrais, bien sûr, qu'une statue soit érigée en son honneur sur la colline du Parlement, mais je ne peux m'empêcher de songer à tant d'autres Canadiens dont on devrait honorer la mémoire. Je suis convaincue que les Canadiens voudraient aussi voir des statues en l'honneur des gens qu'ils estiment. Deux ou trois exemples me viennent à l'esprit. Songeons notamment aux Métis, qui voudraient bien avoir une statue de Louis Riel. Bien des féministes ne demanderaient rien de moins pour Nellie McClung peut-être. Et les médecins proposeraient sûrement d'ériger un monument en l'honneur du Dr Keon, celui qui a fait l'essai du cœur artificiel Jarvik, et qui a été le premier à greffer des cœurs au Canada. Nous respectons et nous honorons tous notre monarque, certes, mais aussi de nombreuses parlementaires canadiennes, que je voudrais personnellement honorer pour la tradition qu'elles ont instaurée, et pour leur contribution unique à la vie parlementaire canadienne.

Je pense d'abord à Agnes McPhail, élue en 1921, la première et la seule députée fédérale à avoir remporté son siège à sa première tentative après l'adoption de la loi sur le suffrage universel. Elle a été la première femme à faire partie de la délégation canadienne à la Ligue des nations.

Nous avons actuellement un buste de l'honorable Ellen Fairclough. Vous passez devant tous les jours, monsieur le Président, dans le couloir de la présidence. C'est très bien. Elle a été

### *Statue du monarque*

la première femme ministre lorsqu'elle a été nommée au cabinet en 1957. Elle est l'auteure d'une proposition sur la parité salariale pour un travail équivalent, une mesure législative avant-gardiste à l'époque. C'est à elle que nous devons le bureau de la main-d'oeuvre féminine au ministère du Travail. En outre, je suis sûr que mon collègue, à ma droite, accorderait une marque d'honneur spécial à Judy LaMarsh. Elle a été la seule femme à faire partie du cabinet libéral de Lester Pearson. Elle avait le sens de l'innovation, car c'est à elle que nous devons le régime de pensions du Canada et le régime de soins médicaux. Elle a établi la Commission royale sur la situation de la femme, la pierre angulaire pour la cause des femmes aux yeux de bien des Canadiennes.

Je crois que les plus anciens parmi nous conviendront que Grace McInnis, qui venait de la même région que moi, mérite une mention spéciale. Elle n'était pas ministre puisque son parti ne formait pas le gouvernement, mais elle a fait oeuvre de pionnière au Parlement. Je crois qu'elle a été, à une certaine époque, la seule femme à siéger à la Chambre des communes. Je me souviens lui avoir parlé parce qu'elle était mentor et est aujourd'hui mon mentor. Je trouve amusant d'apprendre que cette fille très digne de J. S. Woodsworth a dû, un jour, rappeler aux députés à la Chambre qu'en raison de leur comportement, ils méritaient, en anglais, les initiales de M.S.P., ce dont vous vous souvenez, j'en suis certaine, monsieur le Président.

Enfin, nous devons mentionner Jeanne Sauvé, la première femme nommée présidente à la Chambre et maintenant notre première femme gouverneur général. Je suis convaincue que les députés peuvent penser à beaucoup d'autres.

Il est merveilleux de posséder des symboles et de reconnaître la contribution unique de certaines personnes. Il est évident que la liste pourrait s'allonger encore et encore, mais si nous devons ériger des statues en l'honneur de toutes ces personnes, nos pelouses en seraient couvertes. Notre devoir nous oblige à bien réfléchir et à protéger la dignité et l'intégrité de la colline du Parlement.

Je désire reprendre une suggestion faite par mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) lorsqu'il s'est prononcé sur la mesure législative. Il a avancé que pour déterminer quelles statues devraient être érigées sur la colline du Parlement, il serait peut-être utile de créer une commission de la colline du Parlement. Il propose de ne pas ériger plus de deux statues par décennie sur la colline. Je ne doute pas que Sa Majesté la reine Elizabeth serait la première à être honorée. Cela ne nous empêcherait pas d'honorer des Canadiens remarquables ailleurs au sein de nos collectivités, à l'intérieur des édifices du Parlement, dans nos parcs, nos squares ou à tout autre endroit approprié du Canada. Les statues, comme nous les voyons en Europe, animent et enjolivent nos espaces extérieurs, en plus de constituer un élément historique.

Nous appuyons la motion, mais j'espère que le député réfléchira à la proposition de créer une commission spéciale de la colline du Parlement pour s'occuper de ces questions à l'avenir.